



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déclarations

Question écrite n° 8363

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur le régime juridique des contrôles fiscaux et plus particulièrement sur les dénonciations anonymes. Le Président de la République a clairement affiché sa volonté d'interdire les dénonciations anonymes donnant lieu à des contrôles fiscaux. Les dénonciations anonymes sont traitées de manières diverses par l'administration fiscale selon les centres des impôts, certaines étant classées sans suite de manière automatique, d'autres donnant systématiquement lieu à poursuite. Il lui demande de lui fournir un bilan précis du traitement des dénonciations anonymes donnant lieu à contrôles fiscaux.

Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État a pris connaissance avec intérêt de la question relative au régime juridique des contrôles fiscaux et plus particulièrement sur les dénonciations anonymes. Comme l'a indiqué le Président de la République, les dénonciations anonymes reçues par l'administration fiscale ne sont pas exploitées. Elles ne font donc pas l'objet d'une comptabilisation ou d'un suivi spécifique. Dans notre système fiscal déclaratif, la programmation des contrôles résulte de l'examen des éléments déclarés par les contribuables et des informations de recoupement obtenues dans le cadre des dispositions légales et réglementaires. Ils sont déclenchés en fonction des enjeux et des risques de fraude.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8363

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6432

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 826